

Date de transmission de l'acte: 11/04/2024

Date de reception de l'AR: 11/04/2024

046-214602732-DE_2024_13-DE

A G E D I

DEPARTEMENT DU LOT

COMMUNE DE SAINT-LAURENT-LES-TOURS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03 avril 2024

Membres en exercice : 15	Date de la convocation : 26 mars 2024 <i>L'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Stéphanie ROUSSIES, le 03 avril 2024, dans la salle du conseil municipal de la commune.</i>
Présents : 14	
Représentés : 1	Présents : Stéphanie ROUSSIES, Alain BOURDET, Emilie LEFEBVRE, Géraldine ARNOULD, Stéphane DEVEZ, Michel ARNAUDET, Florian LAFLORENCIE, Didier GAYA, Jean-François GUERRAND, Francis JAMMES, Ginette GINESTE, Sandie CASSAN, Nathalie BRUNET, Joëlle SABATIE
Votants : 15	
	Représentés : Amélie VERGNE représentée par Francis JAMMES
	Excusés :
	Absents :
Secrétaire de séance :	Michel ARNAUDET

Fait et délibéré le 03 avril 2024

Publié en mairie le : 11/04/2024

Pour copie certifiée conforme.

Objet : Délibération sur le compte de gestion - SERVICE ASS. DE ST LAURENT LES TOURS 2023

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Délibération signée électroniquement par Mme la Maire, Stéphanie ROUSSIES.